

« Mi-juillet pluie et vent font mal au froment »

Les ravages de l'orage du 13 juillet 1788 dans la généralité de Soissons

Pour l'homme de la terre, le mois de juillet est toujours, quelles que soient les époques, le mois de toutes les espérances comme de toutes les inquiétudes. Ce phénomène apparaît clairement dans les proverbes et les dictons, aujourd'hui relégués au rayon du folklore, mais qui ont longtemps pris une valeur profonde en constituant un principe d'action pour des hommes ancrés dans la ruralité. Comme le rappelle la sagesse populaire, « juillet ensoleillé remplit cave et grenier ». Phase ultime et capitale avant la moisson, la maturation des grains est toujours conditionnée par la clémence de l'été. Pour le laboureur, « jamais en juillet sécheresse ne cause la moindre tristesse », car « soleil de juillet donne fortune ». Le vigneron, même, n'est pas en reste, car « de juillet la chaleur fait de septembre la valeur ». Mais la crainte vient du ciel : « s'il fait beau en juillet, bonne récolte ; s'il pleut, moisson molle ». A cet égard, un rude hiver, tel celui de 1709 (le « grand hyver ») ou celui de 1740 (le « long hyver »), n'est jamais aussi redoutable qu'un été pourri, comme celui de 1661 qui conduit à la famine dite « de l'avènement », celui de 1692-1693 qui cause la pire des crises qu'aït connu la France septentrionale, ceux de 1774 ou de 1816¹. Concernant les orages, les dictons météorologiques restent cependant ambivalents, comme si l'on hésitait sur le sens à leur donner. Corollaire de la chaleur, l'orage est un moindre mal qu'il faut d'abord accepter : « juillet sans orage, famine au village ». Mais le mieux est l'ennemi du bien et le vent, la pluie et la grêle peuvent parfois ruiner à néant les efforts de toute une année.

Il est vrai que les orages de forte intensité restent généralement localisés et ponctuels. Il s'en faut donc de beaucoup pour qu'ils prennent avec régularité des allures de catastrophe générale. Les annales gardent toutefois les traces d'orages très intenses, aux conséquences particulièrement redoutables. Parmi tous les événements climatiques qui ont affecté le Bassin parisien et tout spécialement la généralité de Soissons, l'orage du 13 juillet 1788 figure ainsi parmi les plus graves. Outre le caractère emblématique de sa date – un an et un jour avant la prise de la Bastille – cette catastrophe naturelle intéresse d'autant plus l'historien qu'elle est à l'origine d'une production importante de sources, lesquelles permet-

1. L'impact différentiel des hivers rudes et des étés humides a été très bien mis en évidence par les études de démographie historique, par exemple : Pierre Goubert, *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle : Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, Flammarion, 1968, p. 68-81 ; Marcel Lachiver, *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991, p. 96-208 ; Pierre Deyon, *Amiens, capitale provinciale. Étude sur la société urbaine au XVII^e siècle*, Paris, Mouton, 1967.

tent une étude fine et précise des dégâts comme des réactions des populations. Elle constitue pour cette raison un « cas d'école », qui illustre parfaitement la vulnérabilité des sociétés d'Ancien Régime face aux caprices de la nature, ainsi que leurs tentatives pour faire face à la fatalité².

Un événement exceptionnel

Sur les traces de l'orage

Contrairement à de nombreux autres événements climatiques passés sous silence, l'orage du 18 juillet bénéficie d'une couverture déjà importante, notamment dans la presse d'information, encore dans l'enfance, ainsi que dans les publications scientifiques. L'Académie des sciences nomme par exemple au tout début du mois d'août une commission spécifique chargée d'étudier sur le terrain les effets de l'orage. Elle est composée du physicien Jean-Baptiste Leroy, spécialiste de l'électricité et du tonnerre, de l'abbé Alexandre-Henri Tessier, directeur de la ferme royale de Rambouillet et spécialiste d'agronomie, ainsi que de Jean-Nicolas Buache de la Neuville, premier géographe du roi, chargé pour l'occasion de dresser une carte des régions ravagées³. Le *Journal des sçavans*, qui édite mensuellement les textes des scientifiques français, fournit par ailleurs des informations météorologiques précises, notamment les observations du père Cotte, chanoine de l'église cathédrale de Laon, secrétaire de la Société d'agriculture de Laon et correspondant de l'Académie royale des sciences⁴. Ses manuscrits ainsi que ses *Mémoires sur la météorologie*, publiés en 1788 mais rédigés avant l'événement, ne comportent par contre aucune information⁵. Toutes ces données permettent de suivre pas à pas, heure par heure, la marche de la nuée.

Si l'on en croit le père Cotte, « la température [...] a été très chaude et très sèche » en juillet, notamment le dix⁶. Les jours précédant l'événement sont marqués par la canicule. Cotte remarque aussi que le baromètre, qui est à son minimum le 13 juillet à 6 h 00 du matin, est resté presque constant durant tout le mois, « jamais la différence n'a[yant] été aussi petite ». Cette observation révèle

2. Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de recherches « Grands vents et patrimoine arboré » du Groupe d'histoire des forêts françaises, financé par le Ministère de l'environnement et du développement durable (GIP-ECOFOR).

3. *Journal de Paris*, n° 219, mercredi 6 août 1788 ; *Mémoires de mathématique et de physique présentés à l'Académie royale des sciences*, 1789, p. 554-557.

4. Le père Cotte commence ses observations à Montmorency, en 1772, et les poursuit à Laon à partir de 1781.

5. Bibl. mun. Laon, ms. 568 ; Louis Cotte, *Mémoires sur la météorologie pour servir de suite et de supplément au traité de météorologie publié en 1774*, Paris, Imprimerie royale, 1788, 2 t. Quelques indications sur les trombes de 1764, 1774, 1775 et 1780 dans le t. I, p. 318-319.

6. « Extrait des observations météorologiques faites à Laon par ordre du Roi, pendant le mois de juillet 1788, par le R.P. Cotte, correspondant de l'Académie royale de médecine », *Le journal des sçavans pour l'année 1788*, p. 759.

une situation de marais barométrique, issue de l'instabilité de l'air inégalement réchauffé au sol. Le *Journal de Paris* publie de son côté une note quotidienne d'observations météorologiques, qui décrit le temps rencontré la veille ou l'avant-veille : le 12 juillet est marqué par un « ciel couv[ert] le matin [et] l'après-midi ; quelq[ues] coups de tonnerre sur les 8 h[eu]res du] s[oir] avec beaucoup d'éclairs »⁷. Ce premier événement n'est en fait que la marge d'un orage déjà très violent qui frappe le sud de l'Angleterre, et que relate avec précision le correspondant à Londres de la *Gazette de France* : « On a éprouvé ici [et] dans plusieurs endroit, un orage terrible accompagné de tonnerre [et] de grêle ; les désastres qu'il a causés sont très considérables. L'église de Clare a été fort endommagée, [et] plus de 20 chevaux ou vaches ont été tués. Plusieurs arbres ont été arrachés [et] d'autres rompus dans le parc de Greenwich [...]. Les nouvelles de divers endroits annoncent quantité de dommages ; plusieurs personnes ont perdu la vie, [et] quantité de meules de foin ont été embrasées »⁸. L'advection d'un air maritime frais, sur un air continental surchauffé a déjà déclenché la tempête et la foudre. Ce que traverse l'Angleterre s'abat brutalement sur le Bassin de Paris quelques heures plus tard.

Le rapport fait à l'Académie des sciences par l'astronome Charles Messier laisse apparaître que « la nuit du 12 au 13 fut assez belle, à l'exception de quelques nuages. Pendant la matinée du 13, le ciel se couvrit de plus en plus. Vers les huit heures, un vent violent s'éleva, les nuages s'accumulèrent, et amenèrent une grande obscurité »⁹. Les témoins décrivent alors une rapide montée d'orage. En quelque temps, l'horizon se trouve coupé d'énormes nuages à la base très sombre, les traditionnels cumulo-nimbus, qui roulent rapidement dans le ciel, noirs et menaçants. Brutalement, le calme et la chaleur laissent place à « une agitation violente de l'air », « un vent impétueux » qui s'abat brusquement en rafales, suivi de peu par la foudre et la grêle. L'orage suit un parcours sud sud-ouest – nord nord-ouest. Il se divise en deux traînées parallèles, larges d'une quinzaine de kilomètres, et distantes chacune de vingt à trente kilomètres. Après avoir traversé le Poitou, la nuée s'abat sur la Beauce et le pays chartrain vers 7 h 45 « avec une impétuosité peut-être inouïe ». Vers huit heures et demie, l'orage atteint les forêts de Saint-Germain, de Marly et de Rambouillet, sous les yeux même du Roi et de son frère¹⁰. La capitale est relativement épargnée, n'essuyant qu'une forte ondée, mais la ville de Pontoise, plus à l'ouest, est cruellement affectée. De là, les deux nuées progressent de part et d'autre du cours de l'Oise, touchant le sud de la généralité de Soissons vers neuf heures trente, et la ville de Laon une heure plus tard. Le père Cotte, qui aurait dû en faire la recension, est particulièrement désolé : « Ayant fait un voyage à Paris depuis le 21 juin jusqu'au 12 du mois d'août, les observations ont été faites à Laon par mes nièces qui ont omises celle du vent [...]. La grêle du 13 de ce mois

7. *Journal de Paris*, n° 196, lundi 14 juillet 1788.

8. *Gazette de France*, n° 61, mardi 29 juillet 1788, p. 257.

9. *Mémoires de mathématique..., op. cit.*, p. 554-557.

10. *Gazette de France*, n° 58, vendredi 18 juillet 1788, p. 244.

n'a point eu lieu à Laon ni dans les 3 ou 4 lieues aux environs, mais elle a fait beaucoup de ravages dans une partie de la Picardie [et] la Flandre »¹¹. Avec une telle progression, de la Beauce à la Picardie, l'orage a avancé à la vitesse d'environ 50 km/h.

Si le parcours de la perturbation est des plus classiques, le phénomène présente une intensité inégalée. Dans la généralité de Soissons, les données restent trop lacunaires pour apprécier la force des vents. Dans l'élection de Chartres, le « vent impétueux [...] a renversé les bâtimens les plus solides. Les couvertures des maisons sont brisées ou emportées », plusieurs moulins ont été renversés ainsi que deux clochers d'églises¹². Aux abords de la forêt de Rambouillet, les chemins sont « jonché[s] de branches [et] d'arbres entiers d'une grosseur énorme »¹³. A Pontoise, l'orage a emporté la plupart des couvertures et brisé les arbres « en moins de dix minutes »¹⁴. Pour faire de tels dégâts, le vent a dû dépasser en rafales la force 12 sur l'échelle de Beaufort, soit une vitesse de plus de 120 km/h. Mais les témoins sont surtout frappés par la grosseur de la grêle : « les grains de grêle tomboient comme des œufs ordinaires, [et] les moindres comme des avelines »¹⁵. Selon la *Gazette de France*, « ce n'étoit pas une grêle, c'étoit un déluge d'énormes glaçons durs comme le diamant, [et] dont les plus gros (ce qui ne s'est presque jamais vu) étoient tellement élastiques, qu'ils bondissoient sur la terre, [et] portoient quatre ou cinq coups meurtriers à tout ce qu'ils rencontroient ». Pesés à Chambourcy et à Fourqueux (Yvelines), les plus gros glaçons, de forme irrégulière, atteindraient huit à dix livres, soit 3,91 à 4,89 kg ! Lapidées par la glace, les régions traversées par l'orage ne présentent plus que le spectacle de la désolation : « moissons, luzernes, fruits, légumes, arbres fruitiers, tout est enterré, abîmé, déraciné ; les toits ont été découverts, les vitres brisées ; les vaches [et] les moutons ont été tués ou blessés, [et] plusieurs habitans, hommes et femmes, ont reçu de dangereuses [= graves] contusions »¹⁶.

Un phénomène rare ?

Si les dégâts causés par l'orage s'apparentent par bien des côtés à ceux d'une tempête ou à ceux d'une tornade, il convient de bien distinguer les trois phénomènes. De grandes tempêtes atlantiques, comparables à l'ouragan Lothar du 25 décembre 1999, frappent nos régions presque une fois par siècle. Les ouragans de la veille de Pâques 1606, des 16 et 18 janvier 1739, de la nuit du 4 au 5 octobre 1765 ou du 12 mars 1876, ont un impact qui déborde sur de nombreuses régions, mais ce sont des phénomènes hivernaux, nés au cœur de l'océan, qui ne

11. « Extrait des observations météorologiques... », *op. cit.*, p. 759.

12. *Journal de Paris*, n° 201, samedi 19 juillet 1788.

13. *Id.*, n° 197, mardi 15 juillet 1788.

14. *Id.*, n° 201, samedi 19 juillet 1788.

15. *Id.*, n° 197, mardi 15 juillet 1788.

16. *Gazette de France*, n° 58, vendredi 18 juillet 1788.

prennent pas de caractère orageux¹⁷. Les tornades, au contraire, sont des phénomènes estivaux liés à une forte chaleur : c'est pourquoi elles peuvent fréquemment s'accompagner de manifestations orageuses ou de grêle. Elles sont liées à une forte convection, à l'origine de la formation d'un cumulo-nimbus, mais se distinguent de l'orage par leur puissance, leur forme et leur taille. D'un diamètre moyen de quelques dizaines à quelques centaines de mètres, elles présentent, comme les cyclones tropicaux, la silhouette d'un long tourbillon se déployant du sol à la base du nuage. Ces tornades sont, somme toute, très rares dans nos régions (quatre à cinq grandes par siècle). Citons pour mémoire celles du 5 juillet 1717 en forêt de Saint-Gobain, et surtout celle du 9 août 1905, née dans le Laonois et étendant ses ravages jusque Sedan¹⁸. En juillet 1788, il s'agit bien d'un orage « classique », et la question se pose de savoir si le phénomène est en soi exceptionnel, par son intensité, ou s'il se reproduit à intervalles plus ou moins réguliers.

Les événements orageux sont bien connus à partir du moment où les autorités commencent à se préoccuper d'en indemniser les victimes. Dans le ressort de l'intendance de Champagne, les dossiers de remises de taille pour dégâts d'orage apparaissent très tôt, dès les années 1720. La Champagne est ainsi marquée par de violents orages les 30 juillet 1720, 10 juin 1732, 4 juillet 1742, et surtout le 4 juillet 1730, la nuée suivant un parcours du Bourget au Luxembourg, la grêle ravageant particulièrement les toitures de l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims¹⁹. Les premiers dossiers semblent apparaître dans le milieu du XVIII^e siècle dans le ressort de l'intendance de Picardie, par exemple à l'occasion de l'orage ravageant la ville de Saint-Quentin le 10 août 1757, date s'il en est fatidique, puisqu'elle correspond au bicentenaire de la défaite de la ville face aux troupes de Philippe II²⁰ ! Dans la généralité de Soissons, les édiles ne commencent à se préoccuper de la question qu'à partir des années 1760. Les orages de juillet et août 1769, des 27 juin 1772, 29 juillet et 3 août 1783 font apparemment d'importants dégâts, tout comme celui du 8 septembre 1780, « si terrible que pendant plus de trois heures il est tombé des torrents d'eau qui ont ouvert de profondes ravines, emporté les terres des vignes, renversé des clôtures et des bâtiments »²¹. Pour important qu'ils soient, ces phénomènes n'apparaissent cependant

17. Principalement, pour 1606, Arch. dép. Aisne, B 3563, 3585 ; pour 1739, Arch. dép. Aisne, B 3572, Arch. dép. Marne, 10 H 134 ; pour 1765, Arch. dép. Aisne, B 3598, 3563 ; pour 1876, Arch. dép. Aisne, dépôt de l'ONF, division de Villers-Cotterêts, cote provisoire ONF 5, Arch. dép. Oise, 7 Sp 843, Arch. com. Saint-Quentin, 1 D 42 et 1 D 106, Arch. com. Laon, 1 I 70.

18. Pour 1717, Arch. dép. Aisne, B 3569 ; pour 1905, « Compte rendu des observations de la Commission de météorologie du département des Ardennes, 1905 », *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. 14, 1906-1907, p. 159 ; *Le petit Ardennais*, 10-15 août 1905.

19. Arch. dép. Marne, C 1968, 1969, 1970 ; Henri Jadart (éd.), « Chronique de Jean Taté », *Revue de Champagne et de Brie*, t. I, 1889, p. 530 ; Henri Jadart (éd.), « Livret des familles Landouzy, Brice et Jossier, de Reims », *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 121, 1906-1907, p. 282 ; *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. 16, 1908-1909, p. 105-106.

20. Arch. dép. Aisne, C 752.

21. *Id.*, C 874 - 891 (diminutions de taille pour calamités agricoles).

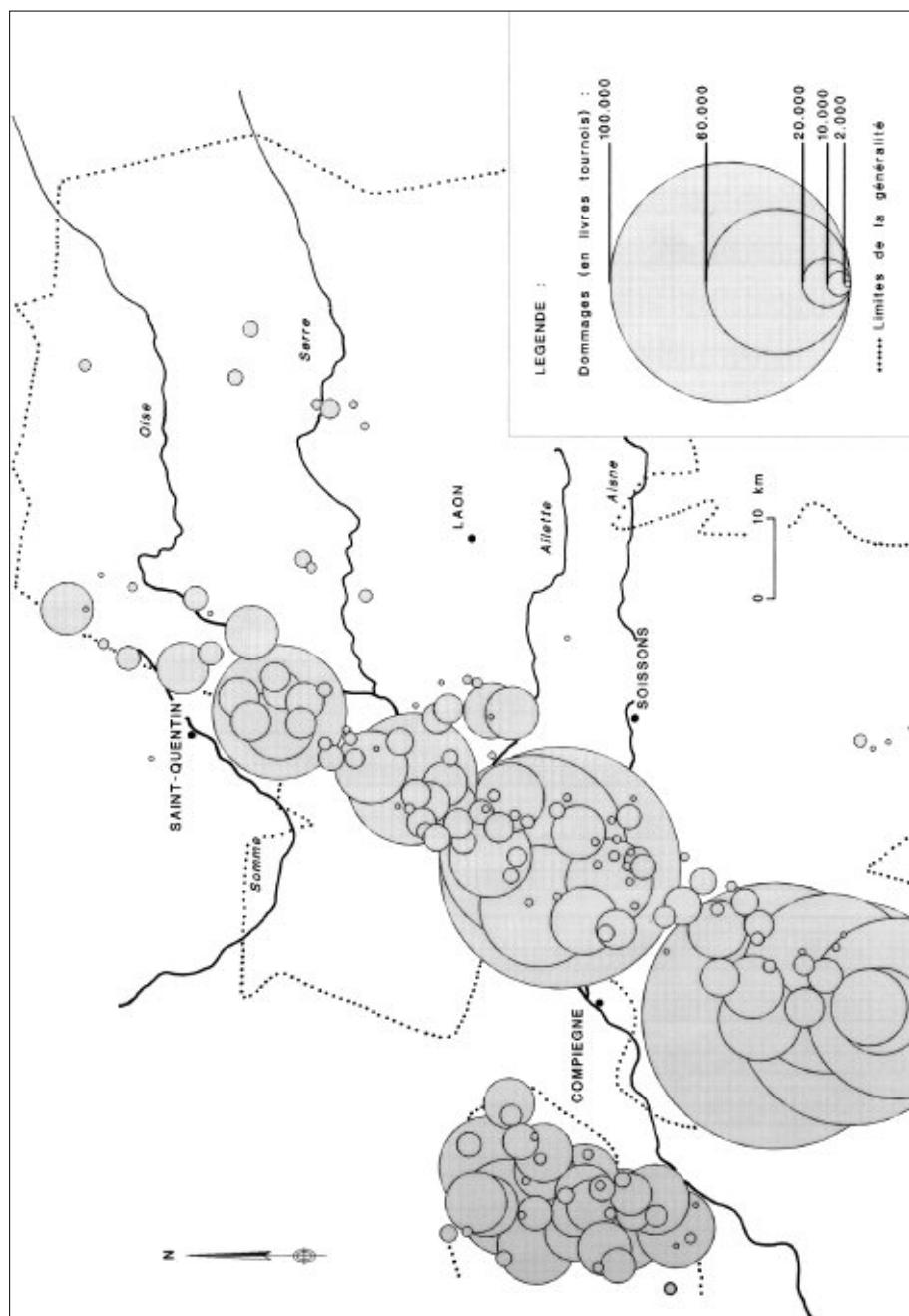


Fig. 1. Les dégâts de l'orage du 13 juillet 1788 dans la généralité de Soissons.
D'après Arch. dép. Aisne, C 976 – 977.

pas prendre l'ampleur et l'intensité de l'orage de 1788. Dans l'état actuel des recherches, seul l'orage du 7 mai 1865 paraît pouvoir le rivaliser. A cette date, la création d'un réseau d'observateurs, sur ordre du ministère de l'Instruction publique, nous permet d'avoir des renseignements relativement fiables à l'échelle de toute la France, et de disposer d'un *Atlas des orages*, publié chaque année. Cet orage traverse la région du Catelet le 7 mai 1865, après avoir frappé une partie de l'Oise et de la Somme. Selon M. Mariotti, directeur de l'École normale de Laon :

« Les ravages causés par le fléau dans toutes les régions atteintes sont immenses. Presque partout les ardoises ont été mises en éclats ; quelques toitures sont effondrées par la grêle. Les fenêtres exposées à l'ouest n'ont plus de vitres, les châssis eux-mêmes sont brisés. La circulation a été interrompue sur les chemins par des amas de grêlons qui n'étaient point fondus vingt-quatre heures après. A Vend'huile, des champs entiers sont dépouillés de leur terre végétale ; des récoltes sont enfouies sous trente centimètres de vase ; des instruments aratoires, laissés dans les champs, ont disparu roulés dans ces vases. Les écuries de fermes ont été envahies avec une telle rapidité que le sauvetage du bétail a été quelquefois impossible. Le canal a été obstrué, tant par les amas de grêle que par les charbons qui ont sombré. A Bohain, un moulin a été renversé et roulé sur le sol, sans que son propriétaire, qui y était enfermé, ait eu trop à souffrir ; des arbres séculaires gisent déracinés. Partout les seigles, les colzas, les fourrages artificiels sont anéantis ; les autres récoltes plus ou moins maltraitées. Sur bien des points, le sol a changé d'aspect, modifié par des torrents qui se sont formés là où il n'y avait jamais eu d'eau. Aucune habitation n'a entièrement échappé au désastre. En résumé, immense dommage, élevé à plusieurs millions de pertes matérielles, mais sans mort d'homme »²².

Il faut toutefois noter que cet orage, tout aussi grande soit sa violence, garde un caractère plus localisé que celui de 1788. Surtout, il intervient à une période de l'année où les récoltes sont relativement moins fragiles, minimisant par là ses conséquences.

Des dégâts d'une grande ampleur

Dès le lendemain du 13 juillet, les autorités se mobilisent pour évaluer l'ampleur des dommages et organiser les premiers secours. La tâche qui revenait traditionnellement aux intendants est, cette fois, confiée à de nouvelles institutions nées des réformes de Louis XVI : les bureaux intermédiaires des assemblées d'élection. Mises en place à l'initiative du ministre Calonne par l'édit de juin 1787, ces assemblées composées de membres des trois ordres, temporairement désignés par l'autorité royale, sont essentiellement chargées de la répartition des impôts royaux comme la taille, le taillon, le vingtième et la corvée royale. Elles ont aussi pouvoir d'accorder des remises fiscales pour calamités agricoles, mais

22. *Atlas des orages de l'année 1865, rédigé par l'observatoire impérial*, Paris, Charles Chauvin, 1866, p. X.

elles dépassent souvent leurs strictes prérogatives en organisant elles-mêmes les secours aux sinistrés. Dans la deuxième quinzaine de juillet, chaque bureau d'élection désigne des experts chargés d'évaluer sur place l'ampleur des dommages. Il s'agit le plus souvent du syndic de la commune, équivalent du maire et nouvellement élu suite à la réforme de 1787, de quelques laboureurs des communes voisines, éventuellement secondés par des commissaires du bureau de l'évêché. Les états des pertes varient selon les élections et parfois même selon les communautés, mais ils énumèrent le plus souvent le nom et la qualité des sinistrés, la composition de leur famille, la quotité d'impôt à laquelle ils sont astreints, l'évaluation financière des dommages, assortie parfois de mentions plus explicites sur leur nature²³.

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ORAGE DU 13 JUILLET 1788 DANS LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS				
ÉLECTION	PAROISSES TOUCHÉES		DOMMAGES	
	En nombre	En pourcentage	En valeur (livres tournois)	En pourcentage
Château-Thierry	6	2,9	12327	0,4
Clermont-en-Beauvaisis	54	26,6	824790	27,6
Crépy-en-Valois	39	19,2	821960	27,6
Guise	10	4,9	122849	4,1
Laon	32	15,8	244196	8,2
Noyon	25	12,3	376769	12,6
Soissons	37	18,3	580348	19,5
TOTAL	203	100,0	2983239	100,0

Ces états permettent de dresser une carte très précise des dégâts, qui se partagent bien de part et d'autre du cours de l'Oise en deux traînées parallèles, complétées par quelques dommages plus ponctuels dans la région de Guise. Les communautés sinistrées sont au nombre de 203, soit 18 % des collectes de la généralité de Soissons. Le montant total des dégâts atteint près de trois millions de livres tournois, plus de cinq fois la somme d'impôts versée au fisc royal par ces mêmes paroisses en 1787. Certaines élections sont plus affectées que d'autres. Les élections de Crépy-en-Valois et de Clermont-en-Beauvaisis figurent de loin au premier rang, avec chacune plus de 800 000 livres de pertes. Pour Clermont, « ce malheur est d'autant plus affligeant que beaucoup de ces paroisses ont ressenti les effets de ce fléau pour la cinquième fois depuis 1779 »²⁴. L'élection

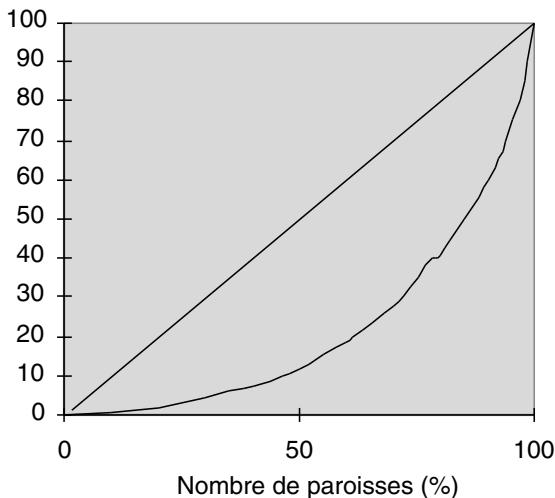
23. Arch. dép. Aisne, C 976 - 979.

24. *Journal de Paris*, n° 212, mercredi 30 juillet 1788.

de Soissons vient en troisième rang, avec plus d'un demi million de livres de pertes : « Les membres du bureau intermédiaire de ce département se sont appliqués pendant trois semaines à évaluer les ravages qu'il a souffert [...]. Ce total ne représente que la valeur des productions enlevées au cultivateur, au moment où il alloit les recueillir. On n'a pas compris dans l'évaluation ce qu'ont souffert les jeunes plantations d'arbres [et] les terres en culture dégradées par la formation des ravins ; ce dommage est immense »²⁵. Les élections de Noyon, Laon et Guise ont surtout été affectées sur leurs marges, ce qui explique la part plus faible de leurs pertes. Celle de Château-Thierry, avec seulement 0,4 % des pertes, peut être considérée comme épargnée.

LA CONCENTRATION DES DÉGÂTS DUS À L'ORAGE DE 1788 DANS LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

Source : Arch. dép. Aisne C 977 à 978



Dans le détail, l'étude des déclarations de pertes fait apparaître une assez forte concentration des dégâts. Les paroisses les plus en retrait des deux axes de propagation de l'orage se sauvent avec des dommages limités. Sur les 203 communautés touchées par la catastrophe, 18 % s'en tirent avec des sinistres inférieurs au volume d'impôts royaux qu'elles paient annuellement. Leurs pertes, qui n'excèdent pas un cinquième de la récolte, se solderont seulement par un manque à gagner temporaire, qui n'engagera pas trop l'avenir. La grande majorité des paroisses subit des dommages proches du quart ou du tiers de la récolte. Dans une économie marquée par la précarité, cet événement constitue bien une catastrophe, en réduisant à néant tous les excédents commercialisables. Car le grain qui reste servira obligatoirement aux semences de l'année future et

25. *Id.*, n° 225, mardi 12 août 1788.

**LES 29 PAROISSES LES PLUS SINISTRÉES PAR L'ORAGE
DU 13 JUILLET 1788 DANS LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS**

Source : Arch. dép. Aisne C 976 et 977

PAROISSE	ÉLECTION	IMPOTS ROYAUX (livres tournois)	PERTES EN ARGENT (livres tournois)
SERY-MAGNEVAL	Crépy-en-Valois	5620	263623
AUGERS-SAINT-VINCENT	Crépy-en-Valois	5740	113444
MOULIN-SOUS-TOUVENT	Soissons	7625	101220
NAMPTEUIL	Crépy-en-Valois	13780	95409
NAMPCELLES	Soissons	4929	77645
OGNES	Crépy-en-Valois	7445	74740
FRESNOY-BOISSY	Crépy-en-Valois	4517	73774
CHAUNY	Noyon	11000	55297
TRACY-LE-MONT	Noyon	4855	50117
LIEUVILLERS	Clermont		43450
BERNEUIL	Soissons	2524	41554
CAMBRONNE	Clermont		41095
PROYE	Crépy-en-Valois	2745	40468
AVRECHY	Clermont		39300
CHEVREVILLE	Crépy-en-Valois	5390	36810
ATTICHY	Soissons	7305	36641
CERISY	Noyon	1415	36500
BLERANCOURT	Soissons	3626	36246
SENNEVIERES	Crépy-en-Valois	4500	36006
NOROY	Clermont		35340
TRUMILLY	Crépy-en-Valois	5540	34891
CUTS	Soissons	2898	34726
ETOUY	Clermont		32970
SAINT-VAAST	Clermont		32540
ROQUEMONT	Crépy-en-Valois	3340	30829
VIRY	Noyon	3855	29300
BENAY	Noyon	2090	29080
LAIGNEVILLE	Clermont		28950
NOINTEL	Clermont		27180

à l'autoconsommation. Moins de blé au marché, c'est aussi moins de numéraire, des impôts impossibles à payer, des familles accablées de dettes. Ce sont aussi par contrecoup des halles vides, des villes affamées. Viennent enfin les plus sinistrées, 29 paroisses qui concentrent à elles seules 50 % des dégâts. Elles sont décrites par les experts comme « entièrement dévastées », dans un « désastre absolu », les habitants étant réduits à une « indigence totale », notamment la plus touchée d'entre elles, Sérty-Magneval, assise dans un « pays de vallée et de misère ».

Le malheur est venu frapper au pire des moments. A leur maturité, les blés commençaient à peine à être moissonnés. Ils atteignaient alors une phase critique, car les grains tenaient peu à l'épi. Cette faible adhérence semble être une caractéristique plus marquée sur les anciennes variétés de céréales, que pour cette raison l'on ne sciait qu'à la faucille²⁶. Innombrables sont alors les communautés qui déclarent, outre les blés versés, des céréales « secouées », des grains « répandus dans les champs » par « l'impétuosité de l'ouragan », comme à Vendières où il a « égrené les avoines qui étoient encore sur pied de sorte qu'il ne restoit plus que la paille qui estoit entièrement gâtée, que les avoines qui étoient sur la javelle étoient égrenées à moitié »²⁷. Il est cependant difficile de savoir si les « mars », c'est-à-dire l'avoine et l'orge, semés au printemps et parvenus plus tôt à maturité, ont davantage souffert que les « hivernasses », blés d'hiver comme le froment, le méteil, le seigle et le sarrasin, tant les dégâts paraissent lourds. Ces pertes sont tout à fait révélatrices du système de cultures dominant, marqué par l'assolement triennal. La plupart des communautés déclarent cependant des dégâts qui laissent apparaître une certaine diversification des productions, notamment fourragères, par la présence de « vesces, bizailles, nantilles [et] faverolles », de « lentille à pré », souvent semées sur la sole de printemps²⁸. Ces cultures sont la marque d'un système de traction dominé par l'usage du cheval, qui nécessite une alimentation plus riche et plus variée que le bœuf, et qui constitue la caractéristique de toute la moitié nord de la France. A ces productions peuvent aussi s'ajouter quelques cultures complémentaires comme le lin et le chanvre, souvent sur les terroirs les plus pauvres, ainsi que quelques productions légumières comme celle de l'artichaut. Aucune paroisse, par contre, ne déclare de pertes en vignes, même en pays laonnois. Il est vrai que les zones proprement viticoles sont assez peu touchées et que la nouaison vient à peine de se terminer : les dégâts auraient été d'une tout autre ampleur

26. George Grantham, « La faucille et la faux : un exemple de dépendance temporelle », *Études rurales*, juillet-décembre 1999, n° 151-152, p. 103-131.

27. Arch. dép. Aisne, C 976.

28. Les *vesces*, dont l'emploi se généralise au XVIII^e siècle, sont utilisées en fourrage vert ou sec. Les *bizailles* (pois gris) peuvent être ajoutées aux vesces pour nourrir la volaille. Les *lentilles* sont surtout utilisées comme fourrage pour les chevaux et les moutons, seule la grande lentille ou lentille blonde étant réservée à l'alimentation humaine. Les *féveroles* (petites fèves ou fèves de cheval) sont surtout réservées à l'alimentation des chevaux (voir Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p. 226, 781, 1025, 1685).

pendant la véraison. Ces dommages agricoles sont d'autant plus graves qu'ils s'accompagnent fréquemment de phénomènes érosifs intenses. Dans les élections de Château-Thierry et de Soissons, les champs et les prés sont tantôt « ravinés », lorsqu'ils sont en position de coteau, tantôt « inondés » ou « rouillés », c'est-à-dire gâtés par des coulées de boue, lorsqu'ils sont en fond de vallée. Il faut désormais envisager plusieurs années de travail pour tout remettre en état.

Aux dégâts agricoles viennent s'ajouter, dans des parts plus difficiles à apprécier, des dégâts au patrimoine arboré. A Vendières, « les arbres fruitiers étoient dégarnis de feuilles et les fruits perdus ». A Priez, les « jardins et enclos plantés en arbres fruitiers » ont beaucoup souffert, comme à Bernot où « plus de la moitié des fruits ont été aussy secoués par la grêle et le vent, et quantité d'arbres fruitiers cassés et arrachés »²⁹. Quelques paroisses déclarent une perte importante en pommes, comme Frières-Faillouel³⁰. Il s'agit ici d'une production villageoise, traditionnelle en Picardie comme en Île-de-France, destinée tout autant à la production de pommes à couteau que de pommes à cidre. Si les pertes éprouvées par l'arboriculture ont été importantes, on peut présumer que le patrimoine forestier a dû aussi subir les conséquences de l'orage. Mais ces dommages, qui n'étaient pas intégrés aux évaluations des assemblées d'élection, sont malheureusement passés sous silence³¹.

Restent enfin les pertes en animaux, elles aussi difficiles à chiffrer, mais probablement dramatiques. Dans la paroisse de Ly-Fontaine, les experts notent par exemple que « les habitans souffrent des pertes considérables dans leurs bestiaux depuis la grêle du 13 juillet », deux laboureurs ayant perdu à eux seuls 36 animaux. Les paroisses de Caumont, Villequier-Aumont, Cerizy et Benay, ne perdent rien que 22 chevaux, 9 vaches et 15 brebis, sans compter un nombre probablement important de volailles. Lorsque les animaux, pris de panique, ne se sont pas « noyés dans la rivière », n'ont pas été emportés par l'eau et la boue ou directement tués par la grêle ou la foudre, ils portent tant de contusions et de blessures qu'ils ne s'en remettent pas. Pour le paysan, cette perte est d'autant plus cruelle qu'elle affecte directement le capital d'exploitation, immédiatement nécessaire pour reprendre le travail de la terre.

Gérer la crise

A la recherche de subsides

Face aux caprices de la nature et au courroux de Dieu, les hommes se sont tournés durant des siècles vers la charité de l'Église. A partir du milieu du XVII^e

29. Arch. dép. Aisne, C 976.

30. *Id.*, C 977.

31. Les martelages de chablis en forêt de Saint-Gobain restent lacunaires pour la période (Arch. dép. Aisne, B 3574 et B 3663).

siècle, l'Etat a cependant tendance à s'y substituer en vertu de sa tâche de police, c'est-à-dire du bien public. Aux premières formes d'administration royale, justice et finances, vient désormais s'ajouter une intervention plus forte et plus efficace dans la gestion des crises. Durant le règne de Louis XIV, les grandes épidémies comme les crises frumentaires font l'objet d'une attention plus profonde, bientôt suivie d'effets. Au début du règne suivant, la peste comme la famine quittent définitivement la scène de l'histoire³². L'esprit des Lumières peut alors se tourner vers des catastrophes naturelles jadis perçues comme des fatalités, tels les crues et les orages³³. Dans une époque marquée par la philanthropie, l'administration des secours devient progressivement une tâche dévolue aux autorités : « Si la charité est un devoir de l'homme, la bienfaisance est un devoir des nations. C'est la vertu la plus chère des gouvernements éclairés »³⁴. Cette attitude interventionniste apparaît plus clairement encore durant le règne de Louis XVI. Après 1783, la monarchie, ébranlée par la faillite de l'État, conspuée sur de nombreux plans, cherche à restaurer son image en profitant des circonstances. La catastrophe, cyniquement, vient à point nommé pour rétablir l'image d'un roi providentiel, protecteur et « père de son peuple ». Le tragique des grandes inondations de 1784, en Champagne par exemple, sert alors indirectement l'État royal qui s'assure à bon compte de la publicité des secours³⁵. La catastrophe du 13 juillet 1788 n'échappe pas au mouvement.

Quoique encore mal rodée, l'assemblée provinciale, relayée sur le terrain par les assemblées d'élection, fait preuve d'une grande réactivité en cherchant une réponse immédiate aux besoins des populations. En endossant les missions fiscales ci-devant dévolues aux généralités, et en l'absence d'un fonds annuel d'indemnisations, comme il en existe dans d'autres provinces, celle-ci manifeste d'abord et avant tout son assistance par l'octroi de dégrèvements d'impôts, consentis en plus haut lieu par le roi. Cette réduction, qui porte uniquement sur les impôts royaux comme la taille, le vingtième, la capitulation et la « prestation corvéable », est effectuée en proportion des pertes de chaque paroisse. En l'espèce, les paroisses les plus touchées se voient exemptées d'impôts, les autres bénéficiant de dégrèvements conséquents.

32. Jean Delumeau, Yves Lequin (dir.), *Les malheurs des temps : histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987, p. 323-410 ; Jérôme Buridant, *Laon, le Laonnois et la peste de 1668-1669*, Université de Reims Champagne-Ardenne, maîtrise d'histoire, 1989, dactyl.

33. Le cas du Dauphiné peut fournir un excellent exemple comparatif : René Favier, « La monarchie d'Ancien Régime et l'indemnisation des catastrophes naturelles à la fin du XVIII^e siècle : l'exemple du Dauphiné », *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, sous la dir. de René Favier, Grenoble, CNRS-MSH Alpes, 2002, p. 71-104.

34. Des Essarts, art. « Hôpital », *Dictionnaire de la police*, cité par Arnaud Marchand, *Les inondations de février 1784 dans la généralité de Châlons*, Université de Reims Champagne-Ardenne : maîtrise d'histoire, 1994, p. 151.

35. Arnaud Marchand, *Les inondations de février 1784 dans la généralité de Châlons*, Université de Reims Champagne-Ardenne, maîtrise d'histoire, 1994, p. 150-155.

**LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT ROYAL CONSÉCUTIVE À L'ORAGE
DU 13 JUILLET 1788 DANS LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS**

Source : Arch. dép. Aisne C 977 à 978

ÉLECTION	IMPÔTS ROYAUX EN 1788 (livres tournois)	IMPÔTS ROYAUX EN 1789 (livres tournois)	RÉDUCTION* (%)
Château-Thierry	17045	16874	- 1 %
Clermont			
Crépy-en-Valois	58722	48115	- 18 %
Guise	33440	33014	- 1 %
Noyon	61115	58965	- 4 %
Laon	93721	90828	- 3 %
Soissons	94572	58965	- 38 %
TOTAL	358615	306761	- 14 % *

* Part globale des réductions d'impôts dans l'ensemble de l'élection concernée, paroisses sinistrées et paroisses indemnes confondues.

Au niveau supérieur, l'administration royale cherche des fonds à répartir dans les différentes généralités traversées par l'orage. Mais la conjoncture budgétaire n'est pas brillante, on le sait. Le service de la dette absorbe plus de la moitié des recettes et l'État, au bord de la banqueroute, est même contraint à suspendre tous ses paiements dans le courant du mois d'août : impossible dans ces conditions de débloquer quelque argent que ce soit³⁶. La solution trouvée ne manque pas d'originalité. Par arrêt du Conseil, le roi crée une loterie de 12 millions de livres en faveur des provinces ravagées par la grêle : « S'il ne lui est pas permis en ce moment de se livrer à toute sa bienfaisance, il est au moins de sa justice de subvenir aux besoins les plus pressans [...]. Lors même qu'il s'est imposé la loi d'être avare de ses dons, il ne s'est pas dispensé d'être avare de ses secours »³⁷. Le principe est assez ingénieux. La loterie repose sur l'émission de 40.000 billets. Chaque billet est vendu pour la somme de 300 livres tournois, avec possibilité de crédit sur les deux tiers de sa valeur. Le plus gros lot égale 200 000 livres, les plus petits 200 livres, le surplus revenant en faveur des sinistrés.

Mais les assemblées, assaillies « continuellement de demandes de secours », se rendent très vite compte que les aides royales, encore très hypothétiques, ne suffiront pas. Dès la fin du mois de juillet, les bureaux d'élection organisent, en ordre dispersé, des appels à la charité publique. A l'exemple du bureau intermédiaire de Chartres et Dourdan, le bureau de Clermont fait passer un avis

36. Le ministre Loménie de Brienne est renvoyé pour cette même raison le 25 août 1788, remplacé le lendemain par Necker qui reprend, dès le 14 septembre, les paiements de l'État (voir Michel Peronnet, *Des Lumières à la Sainte-Alliance*, Paris, Hachette, 1973, p. 134-138).

37. *Journal de Paris*, n° 216, dimanche 3 août 1788 ; Arch. dép. Aisne, C 978.

dans le *Journal de Paris*, dès le 30 juillet : « L'orage du 13 de ce mois a ravagé 54 paroisses de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis. La vérification de leurs pertes [et] dommages faites par le Bureau intermédiaire de l'assemblée de cette élection, en porte l'évaluation à la somme de 824 790 liv[res]. Elles manquent du nécessaire pour la subsistance de leurs habitans [et] de leurs bestiaux, ainsi que d'ensemencement pour les couvraines prochaines [...] ». Les personnes bienfaisantes sont alors invitées à porter leurs dons chez un notaire parisien, maître Alleaume, ou à défaut directement dans les bureaux du *Journal de Paris*³⁸. Le 8 août, le bureau de Soissons fait publier un article de la même veine : « La perte de 36 communautés de l'élection, battues de l'orage, monte à la somme de 580 448 liv[res]. Ce total ne représente que la valeur des productions enlevées au[x] cultivateur[s] au moment où il[s] alloi[en]t les recueillir [...]. Dans la situation présente, ils sont non seulement sans provision de semences [et] sans pain, comme beaucoup de fermiers, compagnons de leur malheur, mais par surcroît d'infortune, ils n'ont ni épargnes, ni crédit, ni faveur à espérer de la part d'un maître bienfaisant : si on ne leur porte pas des secours de pure libéralité, ils sont réduits aux plus cruelles extrémités »³⁹. Par l'intermédiaire du *Journal de Paris*, la généralité de Soissons reçoit plus de 7 200 livres tournois de dons entre août et octobre 1788, qui proviennent souvent de petits donateurs, preuve des effets déjà avancés de l'exploitation médiatique⁴⁰.

Dans le même temps, la commission provinciale du Soissonnais fait afficher et distribuer un avis « pour exciter la sensibilité des citoyens bienfaisans et provoquer des secours », probablement sur le modèle de la circulaire proposée par le bureau de Soissons :

« Il ne leur reste ni bled pour vivre et semer, ni avoine et paille pour nourrir leurs bestiaux ; dans d'autres endroits qui n'ont pour habitans que des chanvriers, des fileuses et des tixerands, et où le terroir ne produit que du chanvre et du lin, la grêle, en détruisant les productions, leur a enlevé à la fois leur subsistance et la matière de leurs travaux. Icy, les arbres sont arrachés, là les vignes sont endommagées, en d'autres lieux les terres labourables sont entraînées, l'ensemble présente le tableau de la plus affreuse désolation [...]. Tout leur est bon puisque tout leur manque. »

La philanthropie laïque, enfin, est relayée dans les paroisses par la charité chrétienne, traditionnelle en temps de malheur. A l'instar de l'archevêque de Paris, l'évêque de Soissons fait publier un mandement, lu en chaire par les curés de son diocèse, « par lequel il exhorte[e] les fidèles à assister de leurs charités les infortunés réduits dans la misère par la journée du 13 juillet »⁴¹. En raison de l'urgence, ce sont donc tous les réseaux possibles, anciens et nouveaux, qui sont activés.

38. *Id.*, n° 205, mercredi 23 juillet 1788 (Chartres et Dourdan) ; n° 212, mercredi 30 juillet 1788 (Clermont-en-Beauvaisis).

39. *Id.*, mardi 12 août 1788.

40. *Id.*, 30 juillet au 31 octobre 1788.

41. Arch. dép. Aisne, C 977.

Des aides dérisoires

Le bilan des sommes reçues est difficile, sinon impossible à effectuer avec rigueur, tant les données sont fractionnées. Il est probable sur ce plan que les charités particulières ont été plus importantes, mais ont transité par d'autres canaux que les bureaux d'élection, par exemple par le réseau des paroisses. Quand bien même elles soient doublées, les sommes issues de la charité publique restent dérisoires en regard des pertes éprouvées par la généralité.

SECOURS ET DONS REÇUS PAR LA COMMISSION PROVINCIALE DU SOISSONNAIS EN FAVEUR DES VICTIMES DE L'ORAGE DU 13 JUILLET 1788	
ORIGINE	MONTANT (livres tournois)
Roi de France	30.000
	20.000
Lecteurs du Journal de Paris	7.200
Charités particulières	4.134
TOTAL	61.334

Les sommes reçues du roi par la Commission provinciale du Soissonnais sont de leur côté très au-dessous des espérances. Au début du mois d'octobre, seules 30.000 livres ont pu être obtenues, soit moins de 1 % des dégâts. Ces fonds ne proviennent même pas des caisses de l'État, puisqu'ils ont été avancés par le receveur général des Finances sur ses propres deniers. Suit un échange intense, et pathétique, de courriers, entre la Commission et le ministre Necker, pour obtenir quelques subsides supplémentaires⁴². En novembre, la province reçoit enfin la rallonge attendue : 20 000 livres. Au total, la Commission n'est capable de redistribuer que 2 % de la valeur des pertes éprouvées : autant dire qu'il faut gérer la pénurie. Dans ces conditions, les secours ne se matérialisent pas par une indemnisation pure et simple de toutes les victimes, mais par l'aide aux plus démunis. Cela semble passer, au gré des initiatives locales, par l'octroi d'argent, par des achats de pain et de riz, par la fourniture de semences ainsi que par l'ouverture d'ateliers de charité. Les bases établies pour la distribution n'entraînent des réclamations que dans un seul cas, dans la paroisse de Peroy (élection de Crépy-en-Valois). A cette occasion, certains habitants se plaignent du fait que les secours ont été faits à discrétion, « sans assemblé ny au son de la cloche ». La requête, lancée par un gros propriétaire, n'aboutit pas : le partage à proportion des pertes « auroit été sans doute moins embarrassant, mais il en seroit résulté que le secours ainsi divisé auroit été presque insensible et en

42. *Id.*, C 980.

quelque sorte nul pour le petit cultivateur qui n'auroit pas eu le moyen de couvrir sa terre ». Il est « donc faux que M. le curé ait fait une distribution arbitraire et secrète »⁴³.

Une crise aggravée

Vers une disette de grains

Circonstance aggravante, la catastrophe frappe la région dans une période particulièrement déprimée. Après une phase de croissance très soutenue, les années 1770 marquent l'entrée dans une nouvelle conjoncture, très morose dans le monde agricole. Après la crise frumentaire de 1774, entraînant des « émotions » populaires très graves dans tout le pourtour du Bassin parisien, une succession de récoltes excédentaires conduit à un effondrement des prix des céréales, aboutissant ipso facto à une chute des profits. Dans toute la généralité de Soissons, le minimum des prix est atteint en 1779, contrairement aux provinces voisines où la dépression atteint son comble en 1785 ou 1786⁴⁴. Les prix locaux remontent légèrement à partir de 1779, puis stagnent jusque 1785. Ils connaissent ensuite une véritable envolée, qui témoigne d'une succession de mauvaises récoltes. L'année 1786 est d'abord marquée par une sécheresse, en mai et au début de juin, qui contrarie la croissance des céréales. La fin du mois de juin comme le mois de juillet sont au contraire fort humides, avec parfois des pluies torrentielles, ce qui entraîne la carie des blés, comme dans le Soissonnais. La récolte, très tardive, est particulièrement mauvaise, ne couvrant que les deux tiers d'une année ordinaire. Déjà en hausse avant la moisson, les cours montent sensiblement à partir du mois d'août. Mais la récolte de 1787 n'est pas bien meilleure, en raison surtout de l'humidité : les prix continuent donc leur ascension. La récolte qui se prépare avant l'orage du 13 juillet 1788 n'est pas des plus prometteuses. Réalisée à partir de semences de mauvaise qualité, elle pâtit aussi de la rigueur de l'hiver et de la sécheresse du printemps⁴⁵. Durant toute la soudure, les prix se maintiennent donc à des niveaux élevés, qui font craindre le pire.

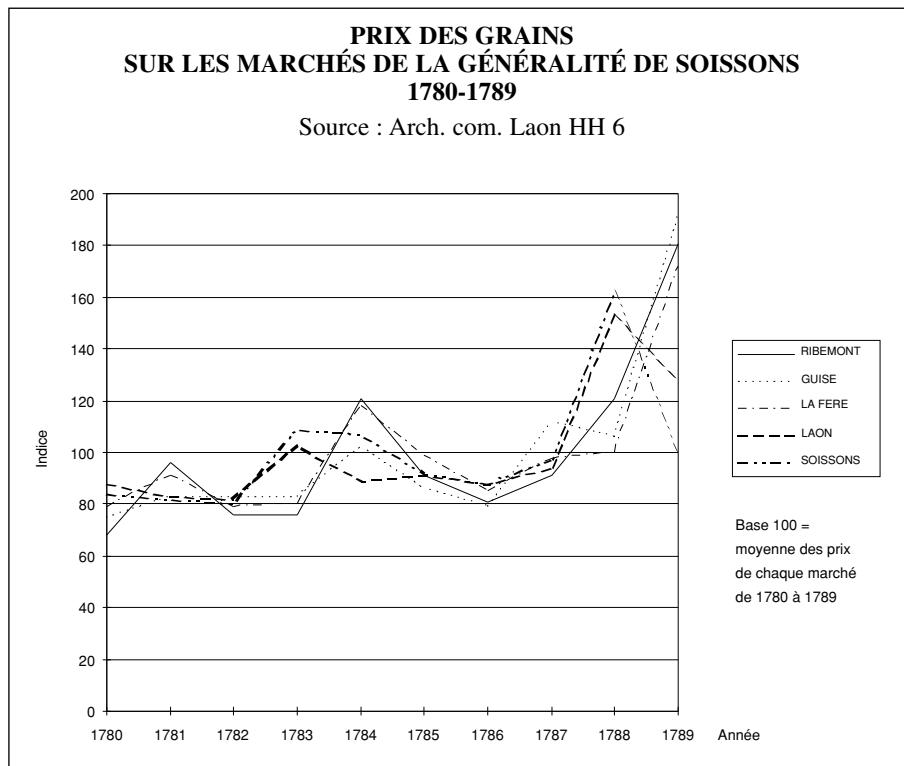
La catastrophe du 13 juillet se ressent immédiatement sur les marchés : « Le lendemain de cet événement désastreux, il se tenoit un gros marché dans le bourg de Blérancourt ; la mesure du bled, qui se vendoit précédemment 4 liv[res] 10 s[ous], monta tout-à-coup au prix de 10 liv[res]. Il auroit augmenté, si le curé de la paroisse, homme sage [et] plein de charité, n'avoit pris le parti d'ouvrir ses

43. *Id.*, C 978.

44. Jérôme Buridant, « Disette de grains, disette de bois : essai d'analyse des prix dans le nord de la généralité de Soissons au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XL, 1995, p. 175-191.

45. La conjoncture climatique des années 1780-1789 apparaît dans les dossiers de remises de taille du Bureau des finances de Soissons (Arch. dép. Aisne, C 881 - 890), ainsi que dans les papiers de la Société d'agriculture de Laon et Soissons (Arch. dép. Aisne, D 11 - 12).

greniers [et] de vendre son bled sur le pied de l'ancien taux »⁴⁶. Le comportement des marchés au cours de l'année 1788 est en réalité assez contrasté selon les zones. A Soissons comme à Laon, la crainte de la pénurie conduit à une hausse de près de 60 %. Le marché de Ribemont connaît aussi une augmentation significative, quoique moins importante (environ 25 %). Les marchés de Guise et de La Fère, au contraire, paraissent se stabiliser. En 1789, la situation est presque inversée. Les marchés de Soissons et de Laon, tout comme ceux de Saint-Quentin et Vervins, se remettent un peu de la crise de 1788 et enregistrent une baisse des prix. Ceux de Guise, La Fère et Ribemont, au contraire, battent des records de hausse, conformes d'ailleurs aux autres marchés du Bassin parisien⁴⁷.



La réponse agricole à la crise reste, on s'en doute, très insuffisante. A partir du 17 juillet, la Société royale d'agriculture nomme une commission chargée de chercher des solutions transitoires à la perte de la récolte. Elle fait publier, sur les presses de l'Imprimerie royale, un *Avis aux cultivateurs dont les récoltes ont été ravagées par la grêle du 13 juillet 1788*, suivi d'un *Supplément*⁴⁸. Un article

46. *Journal de Paris*, n° 225, mardi 12 août 1788.

47. Arch. com. Laon, HH 6.

48. Arch. dép. Aisne, D 11. L'*Avis aux cultivateurs* est publié intégralement dans le *Journal de Paris*, n° 206, jeudi 24 juillet, n° 207, vendredi 25 juillet 1788.

d'Antoine-Augustin Parmentier cherche à faire l'inventaire des ressources que peuvent encore se procurer les agriculteurs sinistrés. Il propose de tirer parti des derniers mois de beau temps pour reprendre quelques cultures sur les terrains ravagés. Le fourrage pour l'hiver ne semble pas trop difficile à obtenir. Lorsque les blés ont été « secoués », il suffit d'un léger labour pour enfouir la semence et produire du fourrage vert. A défaut d'orge ou d'avoine, les légumineuses comme les « gragées », « grenailles » et « bizailles », le sarrasin, et même le « blé de Turquie », c'est-à-dire le maïs, encore cantonné dans le Sud-Ouest de la France, peuvent produire en quelques mois un fourrage appréciable. La reprise de cultures vivrières, par contre, paraît plus aléatoire. Des cultures dérobées de navets, choux d'hiver, haricots et pois hâtifs, doivent bien sûr être tentées, mais « ce seroit en vain que l'on compteroit sur les ressources des pommes de terre. Il n'en existe plus dans nos marchés, [et] l'espèce la plus hâtive exige toujours, pour compléter sa végétation, le cercle de quatre mois environ, [et] à peine nous en reste-t-il trois jusqu'aux premières gelées blanches ». Pour autant, « cette plante, quoiqu'en pleine floraison au moment où son feuillage aura été haché par la grêle, est encore en l'état de procurer une abondante récolte, il s'agit seulement d'en réchauffer un peu le pied, soit par un léger binage, soit en les buttant. La pomme de terre, en bravant ainsi la grêle, prouvera sans doute combien il est important de donner encore plus d'extension à sa culture, [et] ce ne sera pas la seule occasion où ces malheurs auront rendu l'homme plus sage que sa philosophie »⁴⁹. Ces textes sont lus à la Société d'agriculture de Laon et Soissons, respectivement les 1er août et 17 septembre, devant, il est vrai, un public très éclairé. Neuf cents exemplaires de l'*Avis au cultivateur* sont aussi distribués dans les paroisses, soit quatre ou cinq par paroisse, mais il est difficile d'évaluer avec précision la réponse des agriculteurs locaux. Dans les semaines et les mois qui suivent, l'administration provinciale se préoccupe surtout d'obtenir des semences de froment et de seigle pour opérer les « empouilles » d'automne. Elle cherche aussi « de la graine de turneps », c'est-à-dire de navet fourrager, « pour faire semer dans les terres qui ne laissent aucune espérance de récolte »⁵⁰. De Paris, le marchand-grainier Vilmorin-Andrieux, établi quai de la Mégisserie, expédie en province des semences de blé noir, de chicorée sauvage, de spergule et de vesce. Il réussit à obtenir de l'administration des Postes le transport en franchise de graines venues d'Angleterre et de Hollande⁵¹. L'état actuel de la documentation ne nous permet cependant pas de préciser dans quelle mesure la généralité de Soissons en est bénéficiaire.

Une situation dramatique

La correspondance des bureaux d'assemblée d'élection laisse apparaître une dégradation sensible de la situation à partir de l'automne. Dès la fin du mois

49. Arch. dép. Aisne, D 11. La pomme de terre apparaît en Thiérache et en Ardenne à partir de la crise des années 1740-1742.

50. Arch. dép. Aisne, C 979.

51. *Id.*, D 11 ; *Journal de Paris*, n° 212, mercredi 30 juillet 1788.

d'octobre pointe une inquiétude quant aux possibles conséquences de la pénurie : « c'est que l'hiver approche, et que les travaux de campagnes étant suspendus dans cette saison morte, des familles innombrables de manouvriers et de mercenaires se trouveroient réduites aux horreurs de la plus affreuse misère, et tentées d'en abréger la durée en optant l'une ou l'autre des deux extrémités, ou d'attenter à leurs propres jours, ou de chercher à les soutenir par des excès et des brigandages, que la crainte du glève de la justice ne pourroit pas l'arrêter »⁵². Par surcroît d'infortune, la saison est excessivement froide, entraînant le gel des semences, la gélivure d'un tiers des arbres et d'un quart des vignes, le retard des semis de printemps, sans parler de la cessation du commerce⁵³. La plupart des laboureurs ont eu grand peine à se fournir en semences pour l'automne. Criblés de dettes, ayant rapidement épousé toutes leurs ressources, ils se voient dans l'impossibilité d'assurer leurs semaines de mars. Pire encore est la situation des manouvriers, privés de travail depuis des mois, menacés de sombrer dans la mendicité et l'errance.

En février 1789, le bureau intermédiaire de l'assemblée d'élection de Noyon tente, en vain, un ultime appel au roi :

« MM. Les procureurs syndics ont observés qu'ils se flattent que les répartition et distribution faites par le bureau des différentes sommes obtenues de la bonté paternelle de Sa Majesté pour le soulagement des paroisses dont les moissons ont été ravagées par la gréelle tombée le 13 de juillet dernier, et procurer les premiers moyens de subsistance aux individus les plus nécessiteux des paroisses qui ne jouissent point de l'avantage d'avoir des seigneurs opulents, appaiseroient les cris de douleur et les gémissements des habitans de la campagne, avec d'autant plus de raison que la cessation de la rigueur de la saison, leur donnoit lieu de croire que les travaux alloient reprendre leur cours ordinaire et qu'en conséquence la classe la plus indigente du peuple seroit à porté de subvenir à ses besoins les plus pressants, mais qu'ils sont malheureusement instruits par les plaintes qui leur sont adressées jurement que les ouvriers de la campagne se trouvent absolument sans ouvrage, que par cette raison ils sont aussy malheureux que lorsqu'il leur étoit impossible de travailler ; que ce défaut d'ouvrage provient de ce que la plus grande partie des paroisses du département qui n'ont point éprouvées les ravages de la gréelle, n'ayant fait aucune espèce de récolte, ne sont pas dans une position plus avantageuse que celles dont les moissons en ont été frappées, d'où il résulte que les laboureurs qui se trouvent dans l'impossibilité d'acquitter leurs fermages, et qui n'ont pas même pour la plus grande partie de quoy se nourrir eux et leur famille, ne peuvent employer les ouvriers dont ils ont coutume de se servir, soit pour battre leurs grains soit pour la culture de la terre ; que de plus la violence de la gellée ayant fait périr presque tous les artichaux, dont la culture forme la principale occupation d'un nombre assez considérable de paroisses, les ouvriers qui sont habituellement occupés à ce

52. Arch. dép. Aisne, C 980.

53. *Id.*, D 12.

travail, vont également se trouver vacants, que dans ces circonstances ils pensoient que le bureau devoit par la médiation de MM. de la Commission provinciale supplier Sa Majesté de jeter un nouveau coup d'œil favorable sur les individus qui faute de trouver l'occasion de travailler seront exposés aux maux affreux qui accompagnent la disette. »⁵⁴

Avec le printemps commence la soudure qui s'annonce désormais sous les plus sombres auspices...

De la misère aux « émotions »

Rédigés en février et mars 1789, les cahiers de doléances se font rarement écho de la catastrophe. L'orage et la grêle font partie des coups du sort, des accidents de la nature contre lesquels l'homme ne peut rien. La catastrophe naturelle, sur ce plan, ne rejoint pas encore totalement la sphère politique. Dans quelques cas pourtant, les communautés villageoises font mention de l'orage du 13 juillet, ses conséquences servant d'argument pour montrer les difficultés et le dénuement présents. Il sert un discours qui a sa propre logique, en s'insérant dans un argumentaire d'une tout autre portée. La communauté de Benay, par exemple, l'utilise pour écarter la perspective d'une contribution nouvelle : elle désirerait, certes « pouvoir offrir à Sa Majesté une somme proportionnée à son petit nombre et ses facultés pour aider à payer les dettes de l'État si le fléau de la grêle qu'elle a essuyé au treize de juillet dernier ne l'avoit réduite à la dernière des misères ». Les habitants de Marest, quant à eux, font valoir que « des années malheureuses qui se sont succédées, une grêle désastreuse qui a tout ravagé le treize juillet dernier » tout comme « le prix excessif de tous les objets de première nécessité, ont porté au comble la misère de cette paroisse ». Ceux de Neuflieux se plaignent surtout des dégâts de gibier, qui « achèvent de mettre le comble aux désastres occasionnés par les gèles [et] la grêle ». Sans invoquer explicitement les conséquences de l'orage, d'autres communautés, enfin, dénoncent « la trop grande cherté des grains dans les tems de disette », comme celle de Frières-Faillouel qui brandit le spectre de l'émeute en dénonçant « les accaparements de bled [...] qui dans ce moment cy réduit la province à manquer de bled et donne lieu à différentes révoltes auquel le peuple se trouvé exposé »⁵⁵.

La perspective d'une explosion de la violence populaire n'est pas qu'un simple argument rhétorique. La récolte de 1788 laisse un déficit d'environ 60 jours : les marchés locaux risquent de ne plus être approvisionnés et des troubles éclatent régulièrement. Dès le début du mois de mai, les campagnes du nord-ouest de la généralité sont livrées aux émeutes et aux pillages. Des bandes organisées forcent les fermes et se font livrer des blés en-dessous de leur cours, quand il n'est pas pris hardiment. La maréchaussée, très inférieure en nombre, ne peut

54. *Id.*, C 979.

55. *Id.*, cahiers de doléances des paroisses de Benay, Marest, Neuflieux et Frières-Faillouel.

généralement que laisser faire. La livraison de blés étrangers, importés par le port de Saint-Valery-sur-Somme, permet heureusement de passer juin. Mais les émeutes reprennent plus vives en juillet. Dans la région, la « grande peur » éclate le 25 juillet à Estrées-Saint-Denis, pour passer à Senlis puis Soissons, avant de se diffuser dans le plat pays⁵⁶. Il serait certainement très hasardeux de relier directement les émeutes populaires à l'orage de 1788. Les troubles révolutionnaires éclatent dans de nombreuses régions comme la Normandie ou la Champagne, totalement indemnes. On remarquera toutefois que les premières émeutes se produisent selon une géographie très particulière, sur une ligne allant du Catelet à Moÿ-de-l'Aisne⁵⁷. Les zones de pillages se situent donc contre l'axe de destruction de l'orage du 13 juillet, dans un secteur où les récoltes n'ont pas été totalement ravagées...

Dans toute la documentation concernant les tempêtes, les trombes et les orages, l'orage du 13 juillet 1788 tient une place à part. L'étude qui peut en être faite est, il est vrai, grandement facilitée par l'abondance, la qualité et la diversité des sources disponibles. Mais l'importance des sources ne tient pas seulement aux progrès de l'enregistrement. Cet orage, on l'aura compris, figure sans doute parmi les plus violents et les plus catastrophiques qu'ait connu le Bassin parisien et particulièrement la généralité de Soissons. En un sens, il peut témoigner de la récurrence et de l'intensité des catastrophes naturelles qui ont frappé nos régions, bien avant le réchauffement climatique contemporain. Comme tous les phénomènes extrêmes, il est aussi révélateur des vulnérabilités de toute une économie. Le système de production d'ancien régime, dominé par la céréaliculture, insuffisamment intégré en raison des faiblesses des réseaux de transports et des inerties des barrières fiscales, reste à la merci des coups du sort. Les réponses des contemporains demeurent enfin balbutiantes, insuffisantes à juguler la crise. Pour autant, les réactions face à l'adversité laissent apparaître des évolutions significatives : tout aussi fatale qu'elle puisse paraître, la catastrophe est à l'origine d'une mobilisation réelle des autorités comme de la charité publique, dans un contexte extrêmement difficile. Elle ouvre la voie à une indemnisation systématique des victimes de calamités agricoles, telles qu'elles apparaissent dans le courant du XIX^e siècle. A une période de développement de la presse quotidienne, la couverture médiatique de l'événement est enfin très nouvelle, annonçant la naissance d'une opinion publique de plus en plus sensible à ce genre d'événement.

Mais la médiatisation des risques ne crée pas la mémoire. En 1789, Charles Messier soutient devant l'Académie des sciences que « la journée du 13 juillet 1788, journée mémorable, restera longtemps dans la mémoire des hommes, à cause du fléau destructeur dont il a été l'époque, et qui a causé, dans une grande

56. *Id.*, B.V. 79, cartons 1 à 4 ; Édouard Fleury, *Famines, misères et séditions : la Thiérache en 1789*, s.l., A. Flem, 1874 ; *id.*, « *Famines, misères et séditions : Saint-Quentin en 1789* », *Le Vermandois*, t. I, Saint-Quentin : Triqueneaux-Devienne, 1873, p. 741-812.

57. Les pillages touchent essentiellement les communes de Moÿ, Fresnoy, Le Catelet, Seboncourt, Saint-Martin-Rivière, Wassigny, étaves, Essigny-le-Petit et Achery-Mayot.

partie de la France, un désastre affreux sur les biens de la campagne, sur les animaux, sur les maisons et jusque sur les hommes »⁵⁸. Soixante-dix-sept ans plus tard, le général Morin présente à la même académie un rapport sur les conséquences de l'orage du 7 mai 1865, qui vient de ravager Vend’huile, Le Catelet, Marest et Bussigny : « Jamais de mémoire d’homme on n’avait signalé un aussi grand désastre dans ces contrées »⁵⁹...

Jérôme BURIDANT

58. *Mémoire de mathématique..., op. cit.*, p. 554.

59. *Atlas des orages de l’année 1865, rédigé par l’Observatoire impérial*, Paris, Charles Chauvin, 1866, p. X.